



FICHE 6

Les escaliers



LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Dalles à protubérances:

- bande de 60 cm ;
- sur toute la largeur de l'escalier, sauf dans le cas d'un palier où aucune dalle n'est placée ;

Marches antidérapantes:

- placées à 60 cm du bas comme du haut de l'escalier.

Nez de marche contrasté:

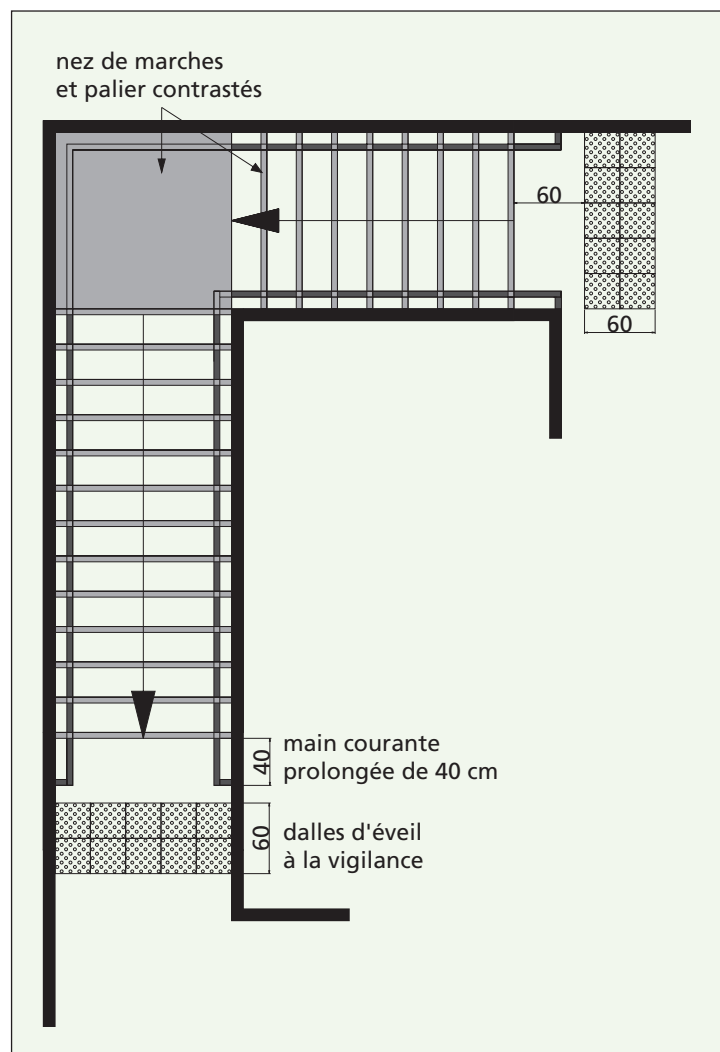
- cf. fiche 2.1 : tableau des différents contrastes.

Palier contrasté:

- cf. fiche 2.1 : tableau des différents contrastes.

Main courante:

- solide et continue de chaque côté, dépassant l'origine et l'extrémité de l'escalier de 40 cm et prolongée jusqu'au sol, sauf si cet aménagement constitue un danger.



Figures 1 à 4: des escaliers sûrs pour les PMR. © GAMAH